

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

FISHERIES AND OCEANS

Chair:

The Honourable FABIAN MANNING

Tuesday, November 25, 2014

Issue No. 15

First (final) meeting:

Fisheries and Oceans Canada's Proposal to Parliament for User Fees and Service Standard for Aquaculture Licenses under the Pacific Aquaculture Regulations, dated September 25, 2014, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2)

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(User Fees Proposal)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PÊCHES ET DES OCÉANS

Président :

L'honorable FABIAN MANNING

Le mardi 25 novembre 2014

Fascicule n° 15

Première (dernière) réunion :

Proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Pêches et des Océans concernant des frais d'utilisation et des normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, datée du 25 septembre 2014, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2)

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Proposition relative aux frais d'utilisation)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Elizabeth Hubley, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Meredith
* Carignan, P.C. (or Martin)	Munson
* Cowan (or Fraser)	Poirier
Lovelace Nicholas	Raine
McInnis	Stewart Olsen
	Tkachuk

*Ex officio members
(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Wells (*November 25, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-présidente : L'honorable Elizabeth Hubley

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Meredith
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Munson
* Cowan (ou Fraser)	Poirier
Lovelace Nicholas	Raine
McInnis	Stewart Olsen
	Tkachuk

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 25 novembre 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 1, 2014:

The Honourable Senator Martin tabled the following:

Copy of Fisheries and Ocean Canada's Proposal to Parliament for User Fees and Service Standard for Aquaculture Licenses under the Pacific Aquaculture Regulations, dated September 25, 2014, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2). —Sessional Paper No. 2/41-797S.

(Pursuant to rule 12-8(2), this document is deemed referred to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans and, pursuant to rule 12-22(5), if that committee does not report within 20 sitting days following the day it received the order of reference, it shall be deemed to have recommended approval of the user fee.)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 1^{er} octobre 2014 :

L'honorable sénatrice Martin dépose sur le bureau ce qui suit :

Copie d'une proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Pêches et des Océans concernant des frais d'utilisation et des normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, datée du 25 septembre 2014, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2). —Document parlementaire no 2/41-797S.

(Conformément à l'article 12-8(2) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans et, conformément à l'article 12-22(5) du Règlement, si ce comité ne fait pas rapport de ses recommandations dans les 20 jours de séance suivant le jour où ce document lui a été renvoyé, il sera réputé avoir recommandé l'approbation des frais d'utilisation proposés.)

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 25, 2014
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:55 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Manning, McInnis, Meredith, Munson, Poirier, Raine, Stewart Olsen and Tkachuk (8).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 1, 2014, the committee began its examination of the Fisheries and Oceans Canada's Proposal to Parliament for User Fees and Service Standard for Aquaculture Licenses under the Pacific Aquaculture Regulations, dated September 25, 2014, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).

WITNESSES:*Fisheries and Oceans Canada:*

Kevin Stringer, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management;

Eric Gilbert, Director General, Aquaculture Management;

Alistair Struthers, Director, Aquaculture Operations;

Jay Parsons, Director, Aquaculture Science.

Mr. Stringer made a statement and, together with Messrs. Gilbert, Struthers and Parsons, answered questions.

At 6:36 p.m., the committee suspended.

At 6:41 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

That the committee proceed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), for consideration of a draft report.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:41 p.m., the committee suspended.

At 6:42 p.m., the committee resumed in camera.

It was moved:

That the draft report be adopted as the committee's report recommending the approval of Fisheries and Oceans Canada's user fees proposal;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required; and

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 25 novembre 2014
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 55, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Manning, McInnis, Meredith, Munson, Poirier, Raine, Stewart Olsen et Tkachuk (8).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 1^{er} octobre 2014, le comité entreprend l'étude de la Proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Pêches et des Océans concernant des frais d'utilisation et des normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, datée du 25 septembre 2014, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).

TÉMOINS :*Pêches et Océans Canada :*

Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches;

Eric Gilbert, directeur général, Gestion de l'aquaculture;

Alistair Struthers, directeur, Opération de l'aquaculture;

Jay Parsons, directeur, Sciences de l'aquaculture.

M. Stringer fait une déclaration puis, avec MM. Gilbert, Struthers et Parsons, répond aux questions.

À 18 h 36, la séance est suspendue.

À 18 h 41, la séance reprend.

L'honorable Tkachuk propose :

Que, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuive à huis clos pour étudier un projet de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 41, la séance est suspendue.

À 18 h 42, la séance se poursuit à huis clos.

Il est proposé :

Que le projet de rapport soit adopté à titre de rapport du comité recommandant l'approbation des frais d'utilisation de Pêches et Océans Canada;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, en tenant compte de la teneur des discussions menées pendant la séance, et en y apportant toute modification nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire et de la traduction;

That the chair table the report in the Senate by
Wednesday, December 3, 2014.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:44 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Que le président dépose le rapport au Sénat le mercredi
3 décembre 2014, au plus tard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 44, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de
la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Maxwell Hollins

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, November 26, 2014

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans has the honour to table its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Fisheries and Oceans Canada's Proposal to Parliament for User Fees and Service Standard for Aquaculture Licenses under the Pacific Aquaculture Regulations, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2), dated September 25, 2014, has, in obedience to its order of reference of Wednesday, October 1, 2014, examined the proposed user fees and in accordance with section 5 of the User Fee Act, recommends that it be approved.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 26 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a l'honneur de déposer son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé la proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Pêches et des Océans concernant des frais d'utilisation et des normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2), datée du 25 septembre 2014, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 1er octobre 2014, étudié la proposition de frais d'utilisation et, conformément à l'article 5 de la Loi sur les frais d'utilisation, recommande son approbation.

Respectueusement soumis,

Le président,

FABIAN MANNING

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 25, 2014

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:55 p.m. to examine Fisheries and Oceans Canada's Proposal to Parliament for User Fees and Service Standards for Aquaculture Licenses under the Pacific Aquaculture Regulations, dated September 25, 2014, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I'm pleased to welcome each and every one of you to this meeting of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. My name is Fabian Manning. I'm a senator from Newfoundland and Labrador and I am chair of this committee. Before I invite our witnesses to speak, I would like to invite the members of the committee to introduce themselves.

Senator Meredith: Senator Meredith, Ontario.

Senator Tkachuk: Senator Tkachuk, Saskatchewan.

Senator McInnis: Senator McInnis, Nova Scotia.

Senator Poirier: Senator Poirier, New Brunswick.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from British Columbia.

The Chair: Thank you, senators. We may have another senator joining us later.

The committee is beginning its study of Fisheries and Oceans Canada's proposal to Parliament for user fees and service standards for aquaculture licences under the Pacific Aquaculture Regulations. The proposal was deemed referred to the committee by the Senate on Wednesday, October 1, 2014, pursuant to rule 12-8(2).

We are pleased to welcome senior officials from the Department of Fisheries and Oceans Canada. I would ask them to introduce themselves before we begin.

Kevin Stringer, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management, Fisheries and Oceans Canada: Thank you very much. My name is Kevin Stringer. I'm the Assistant Deputy Minister for Ecosystems and Fisheries Management. We have short opening remarks, but I will first ask my colleagues to introduce themselves.

Jay Parsons, Director, Aquaculture Science, Fisheries and Oceans Canada: Jay Parsons, director of aquaculture biotechnology and aquatic animal health sciences with Fisheries and Oceans.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 55, pour examiner la proposition faite au Parlement par Pêches et Océans Canada concernant la mise en place de frais d'utilisation et de normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture du 25 septembre 2014, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation de 2004, chapitre 6, alinéa 4(2).

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je suis très heureux de vous accueillir tous à cette réunion du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Je m'appelle Fabian Manning. Je suis un sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador et président de ce comité. Avant d'inviter nos témoins à s'exprimer, je demanderais aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur Meredith : Sénateur Meredith, Ontario.

Le sénateur Tkachuk : Sénateur Tkachuk, Saskatchewan.

Le sénateur McInnis : Sénateur McInnis, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Poirier : Le sénateur Poirier, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Stewart-Olsen : Carolyn Stewart Olsen, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le président : Merci, sénateurs. Un autre sénateur se joindra peut-être à nous plus tard.

Le comité entreprend son étude de la proposition faite au Parlement par Pêches et Océans Canada visant les frais d'utilisation et les normes de service pour les permis d'aquaculture en vertu du Règlement du Pacifique sur l'aquaculture. La proposition a été renvoyée au comité par le Sénat le mercredi 1^{er} octobre 2014, conformément à l'article 12-8(2) du Règlement.

Nous sommes heureux d'accueillir les hauts fonctionnaires du ministère de Pêches et Océans Canada. Avant de commencer, je leur demanderais de se présenter.

Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada : Merci beaucoup. Je m'appelle Kevin Stringer. Je suis sous-ministre adjoint du secteur des écosystèmes et de la gestion des pêches. J'ai préparé des remarques liminaires, mais auparavant je demanderais à mes collègues de se présenter à leur tour.

Jay Parsons, directeur, Sciences de l'aquaculture, Pêches et Océans Canada : Jay Parsons, directeur de la section de la recherche en aquaculture de la biotechnologie et de la santé des animaux aquatiques à Pêches et Océans.

Eric Gilbert, Director General, Aquaculture Operations, Ecosystems and Aquaculture Management, Fisheries and Oceans Canada: Eric Gilbert, directeur général de la gestion de l'aquaculture avec DFO ici à Ottawa.

Alistair Struthers, Director, Aquaculture Operations, Fisheries and Oceans Canada: Alistair Struthers, Directeur, Aquaculture Operations with the aquaculture management directorate.

The Chair: Thank you very much.

The senator who just arrived, would you let us know who you are?

Senator Munson: Senator Jim Munson, I'm an Ontario senator but my heart is in New Brunswick. I'm here for 30 minutes today.

The Chair: Thanks for giving us notice.

On behalf of the members of the committee, I thank you for being here today. I understand, Mr. Stringer, you have some brief opening remarks you'd like to make, and then we'll have questions from senators. The floor is yours.

Mr. Stringer: Thank you very much for the invitation. It really is a pleasure for us to be here to provide some context and answer questions on the proposal for B.C. aquaculture licence fees.

I'll speak a little bit about the process that we've been through, how we've come up with the proposal that is before you and then make a few comments, although you already have information, on the fees themselves, the principles and what the fees entail.

[Translation]

As you are no doubt aware based on your current study, the global demand for fish and seafood continues to rise. While traditional wild capture fisheries may supply part of this increasing demand, aquaculture production will be its main source. On account of Canada's vast and rich aquatic resources, we have tremendous potential to become a major contributor to this global demand. This is an opportunity to help revitalize coastal, rural, and aboriginal communities by providing important jobs.

[English]

We are committed to ensure that any such growth takes place in a sustainable way while maintaining a strong and modern regulatory regime that protects the environment. As part of the department's regulatory reform agenda, these proposed licence fees are designed to help assure Canadians that those who access our natural resources for private gain pay an appropriate fee and are accountable to appropriate regulatory standards.

As a bit about how we got here, in 2009 the B.C. Supreme Court ruled that the management of aquaculture in the province of B.C. falls under federal jurisdiction, and it gave the federal

Eric Gilbert, directeur général, Gestion de l'aquaculture, Pêches et Océans Canada : Eric Gilbert, directeur général de la gestion de l'aquaculture à Pêches et Océans, à Ottawa.

Alistair Struthers, directeur, Opération de l'aquaculture, Pêches et Océans Canada : Alistair Struthers, directeur, Opération de l'aquaculture, Direction générale de la gestion de l'aquaculture.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur qui vient d'entrer pourrait-il s'identifier?

Le sénateur Munson : Sénateur Jim Munson, je suis un sénateur de l'Ontario, mais mon cœur appartient au Nouveau-Brunswick. J'assisterai à 30 minutes de la réunion aujourd'hui.

Le président : Merci du préavis.

Au nom des membres du comité, je vous remercie de vous être déplacés. Je crois comprendre, monsieur Stringer, que vous avez de brèves remarques liminaires, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs. Vous avez la parole.

M. Stringer : Merci beaucoup de l'invitation. C'est un plaisir pour nous que d'être ici afin de vous donner un peu de contexte et de répondre à toute question sur notre proposition de frais de permis d'aquaculture en Colombie-Britannique.

Je vous parlerai un peu du processus que nous avons suivi, de la façon par laquelle nous en sommes venus à cette proposition et je ferai quelques remarques complémentaires sur les frais mêmes, même si vous disposez déjà de cette information, et ensuite je parlerai des principes qui motivent ces frais.

[Français]

Comme vous le savez sans doute, d'après votre étude en cours, la demande mondiale de poisson et de fruits de mer ne cesse d'augmenter. Même si les pêches commerciales sauvages peuvent répondre en partie à cette demande croissante, la production d'aquaculture en sera néanmoins une source importante. Eu égard aux riches et vastes ressources aquatiques du Canada, nous avons le potentiel de répondre largement à la demande mondiale. Il s'agit là d'une occasion de revitaliser les collectivités côtières rurales et autochtones en créant des emplois importants.

[Traduction]

Nous voulons que cette croissance se fasse de façon soutenable dans le cadre d'un régime réglementaire moderne et robuste qui protégera l'environnement. Dans le cadre du programme de réforme réglementaire de ce ministère, cette proposition de frais de permis vise à rassurer les Canadiens que ceux qui ont accès à nos ressources naturelles à des fins lucratives paient des redevances appropriées et respectent un cadre réglementaire pertinent.

Le point de départ à ce qui m'amène devant vous aujourd'hui remonte à 2009, lorsque la Cour suprême de Colombie-Britannique statuait que la gestion de l'aquaculture de la

government until December 2010 — four years ago from now — to establish a new regulatory regime and a program to operate aquaculture in B.C. As a result, the federal government developed the Pacific Aquaculture Regulations under the Fisheries Act. Those regulations came into effect on December 18, 2010, when the department officially assumed regulatory authority. Among other things, they allow the minister to issue licences and to set conditions on those licences.

While this work was under way, DFO committed to establishing licence fees as well, which would be fair and simple to administer and understand. The requirement to undertake the User Fees Act process, however, meant that it was impossible to implement these fees at the same time the regulatory regime came into effect.

Once the regulation was in place at the end of 2010, in 2011 we started work on the licence fee regime. We conducted initial internal analysis for potential licence fees, reviewed the previous regime, looked at charges by other jurisdictions in Canada and elsewhere, and we looked at different models.

In the spring of 2012, the department held a set of preliminary meetings with targeted stakeholders and First Nations to consider all of this. We also solicited input for other elements we might have missed or concerns others might have. We received useful feedback in these discussions and developed an approach which is the foundation for the proposal before you.

In fall of last year, DFO prepared a discussion document, initiated a 30-day public comment period and undertook a mail-out of 591 discussion packages to all B.C. licence holders and to First Nations, with directions on how to participate. A notice of intent to consult was also published in *Canada Gazette*, Part I, to ensure that the 30-day comment period was open to all Canadians. So we've had significant opportunity for input and we've received significant input. We had a dedicated website where we provided background, discussion materials, links to other relevant documents and information on how to provide input.

[Translation]

At the conclusion of the comment period, 607 visits to the website were registered and a total of 113 comments were received. The majority, 84, were in favour of the proposed fees. Of

Colombie-Britannique relevait de la juridiction fédérale et établissait que le gouvernement fédéral avait jusqu'à décembre 2010, soit il y a quatre ans, pour respecter cette nouvelle obligation et établir une nouvelle réglementation et des programmes d'exploitation de l'aquaculture en Colombie-Britannique. En réponse à cette décision, le gouvernement fédéral créait le Règlement du Pacifique sur l'aquaculture en vertu de la Loi sur les pêches. Ce règlement est entré en vigueur le 18 décembre 2010, au moment où le ministère des Pêches et des Océans devenait officiellement l'organisme de réglementation chargé de la gestion de l'aquaculture en Colombie-Britannique. Ce règlement donne notamment au ministre le pouvoir de délivrer des permis et d'en établir les conditions.

Pendant ce temps, le MPO s'est engagé à fixer aussi des frais pour les permis qui seraient justes, et simples à administrer et à comprendre. La mise en œuvre du processus lié à la Loi sur les frais d'utilisation rendait impossible la mise en œuvre de ces frais au même moment que l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Une fois la réglementation entrée en vigueur à la fin de 2010, nous pouvions en 2011 commencer le travail sur les frais d'utilisation. Nous avons d'abord procédé à une analyse initiale interne, en examinant l'ancien régime de frais et les régimes d'autres administrations au Canada et à l'étranger, en plus de considérer divers modèles.

Au printemps 2012, le ministère a tenu une série de rencontres préliminaires avec les intervenants visés et les Premières Nations. Nous avons également demandé l'apport de tout élément qui aurait pu passer inaperçu et nous nous sommes assurés que toutes les préoccupations étaient entendues. Nous avons reçu une rétroaction utile dans le cadre de ces discussions, qui a une incidence directe sur l'approche que nous proposons et dont vous êtes saisis.

À l'automne 2013, le MPO a préparé un document de discussion et lancé une autre période de consultations publiques de 30 jours, comprenant une distribution massive de 591 trousseaux de documentation à tous les titulaires de permis en Colombie-Britannique et aux Premières Nations, comprenant des directives sur la façon de participer. Un avis d'intention en matière de consultation a également été publié dans la *Gazette du Canada*, partie I, pour que la période de commentaires de 30 jours soit véritablement ouverte à tous les Canadiens. Nous avons donc pu obtenir de la rétroaction et nous en avons eu beaucoup. Nous avons un site web dédié à la question qui fournissait le contexte, des documents de consultation, des liens à d'autres documents pertinents ainsi que des renseignements sur la manière d'intervenir.

[Français]

À la fin de la période des commentaires, le site web avait été visité 607 fois et nous avons reçu un total de 113 commentaires. Une majorité de 84 participants se disait en faveur des droits

those opposed, 15 were concerned that the proposed fee is too low. DFO responded to comments where necessary and encouraged participants to continue the dialogue.

Following this stage, the User Fees Act process provides for another 30-day period where formal complaints could be submitted. However, no complaints were received related to the proposed fees and the final part of the complaint process, an independent advisory panel, was not required.

[English]

So with that process in place, we pulled together all the input we had received and developed the final proposal, which was tabled in Parliament for consideration earlier this year and referred to this committee for review.

Following this review you're undertaking, and consideration of any recommendations put forward, the department would continue to finalize the regulatory amendment process.

I have a few quick points on the fees themselves. The fee proposal before you outlines some of the principles and objectives that we've tried to look at and be faithful to. I'll just outline a few of them.

We've been guided by a set of core principles and objectives. The fees should be simple, fair and easy to understand for licence holders and easy to apply. The fees should take into account practical matters of factors such as allowable production volume, size of operation, differences between finfish and shellfish, and freshwater land-based operations. The fees should address cost recovery and the privilege to access a public resource. The fees should not impact competitiveness. They should not be out of line with previous fees or fees charged in other jurisdictions in Canada and internationally.

At the end of the day, we are proposing a fee comprised of two components: one, a flat fee applied to partially recover administrative costs; and, two, an access-to-resource fee for exclusive use of a federally regulated resource. The flat fee would apply to all licence holders. However, for the resource-based portion of the fee, finfish growers would pay a fee based on the maximum amount of fish they're licensed to produce, measured in tonnage. Shellfish growers would pay a fee based on the amount of area used, measured in hectares. Since freshwater and land-based operations do not have privileged access to a federally regulated resource, they would only pay the flat fee. Furthermore, enhancement facilities would not pay any licence fees as they don't derive a private economic benefit for the use of a public resource.

proposés. Parmi ceux qui étaient contre, 15 s'inquiétaient qu'ils soient trop faibles. Au ministère, nous avons répondu aux commentaires et nous avons encouragé les participants à poursuivre le dialogue.

Après cette étape, le processus de la Loi sur les frais d'utilisation impose une autre période de 30 jours au cours de laquelle les plaintes peuvent être formulées. Aucune plainte formelle n'a été reçue à l'égard des droits proposés, et il n'a pas été nécessaire d'instituer un comité consultatif indépendant à cet égard.

[Traduction]

À la suite de ce processus, nous avons analysé tous les renseignements reçus, élaboré une proposition que nous avons déposée au Parlement pour examen et qui, ensuite, a été renvoyée à votre comité.

À la suite de votre examen, nous analyserons toute recommandation de votre part et poursuivrons le processus réglementaire de modification.

J'aimerais souligner certains points dignes de mention au sujet des droits. Plusieurs principes de base ont guidé Pêches et Océans Canada dans leur établissement et nous les avons respectés. Je vous en citerai quelques-uns.

Nous avons donc été guidés par des principes et objectifs fondamentaux. Nous voulions une approche juste et équilibrée aux droits de permis, simples et faciles à comprendre pour tous les titulaires. Les droits devaient prendre en compte des questions pratiques comme les volumes de production autorisés, la taille des exploitations, les différences entre les poissons et les autres produits de la mer, et les particularités des exploitations en eau douce et terrestre. Les droits doivent tenir compte de la récupération des coûts et du privilège que représente l'accès à une ressource publique. Ils ne doivent pas avoir d'incidence sur la concurrence. Ils ne doivent pas non plus trop s'écarter des droits imposés antérieurement ou ailleurs au Canada et à l'étranger.

Ainsi, les droits proposés comprennent deux éléments : premièrement, des droits fixes, pour recouvrer partiellement les coûts administratifs; et, deuxièmement, des droits d'accès pour l'utilisation exclusive d'une ressource réglementée par le gouvernement fédéral. Les droits fixes s'appliqueraient à tous les détenteurs de permis. Cependant, dans le cas de la partie des droits relatifs aux ressources, les pisciculteurs paieraient en fonction du nombre maximal de poissons auxquels ils ont droit, mesuré en tonnes. Les conchyliculteurs paieraient des droits en fonction de la région qu'ils exploitent, mesurée en hectares. Étant donné que les exploitants en eau douce et les exploitations terrestres n'ont pas d'accès privilégié à une ressource réglementée par le gouvernement fédéral, ils ne paieraient que les droits fixes. En outre, les installations de mise en valeur ne couvriraient pas les droits de permis, car elles ne génèrent aucun avantage économique privé de l'utilisation d'une ressource publique.

I have two final points. First, note that in terms of the fees that B.C. licence holders or facilities pay, the licence is only one piece that they pay. The province has maintained responsibility for issuing aquaculture leases or tenures on the lands under their jurisdiction, and they collect fees related to this. This amounts to approximately \$1.5 million a year, and that is more substantive at the end of the day than what the licence fees will be.

Second, we have consulted broadly. Industry has maintained general support for the implementation of fees and expressed these sentiments throughout the consultative process. They have indicated that they're interested in having fees issued for a longer period of time rather than issued annually. It could be three years, six years. To this end, they've asked us to adjust the regulation to enable fees to be paid in installments. Right now, we can already provide licences for a longer period of time, but you have to pay the fee up front. If we can do annual installments, that's a small regulatory change. We could move in the direction of multi-year aquaculture licences in B.C. and the department would be generally supportive of this as well.

In summary, the user fee process has been extensive. It has been inclusive, challenging and a long process. But it's been a very useful process that has allowed us to develop a proposed fee regime that we believe does meet the objectives and principles we're trying to achieve. It is, we hope, reasonably simple, fair and easy to understand and apply, and we think it will work.

We're pleased to answer any questions, hear your views and very much look forward to your final report.

The Chair: Thank you very much, Mr. Stringer. It's certainly a detailed summary of events thus far. I'm going to ask Senator Raine to lead off our questions this evening.

Senator Raine: Thank you very much. It's good to hear the background on the process, how long it was and how thorough it was. That gives us all a little bit of comfort.

I have a question about the 2 per cent annual adjustment mechanism. I'm questioning why you took a flat 2 per cent. I sit on the Aboriginal People's Committee and some things have been capped at 2 per cent, which is causing all kinds of problems. If inflation is above 2 per cent, does it make sense to cap it at 2 per cent? Should it not be capped to inflation rather than set at a percentage?

Mr. Stringer: With regard to the issue of putting something in there to allow it to change, the challenge that we've gone through, the extensive process on this regulation, has been huge. The idea that in three or four years you would want to go and do that again

En conclusion, j'ai deux choses à dire. Premièrement, en ce qui a trait aux frais payés par les détenteurs de permis ou les installations en Colombie-Britannique, ces derniers ne payent que les frais du permis. La province a conservé la responsabilité d'émettre des baux aquacoles sur les terres sous sa juridiction et de percevoir les droits qui y sont liés. Ces sommes totalisent environ 1.5 million de dollars par année, ce qui constitue une part substantielle du coût d'exploitation aquacole par comparaison au droit de permis proposé.

Deuxièmement, nous avons fait des consultations importantes. L'industrie en général a apporté son soutien à la mise en place des droits et s'est exprimée en ce sens pendant tout le processus de consultation. Elle nous a dit qu'elle aimerait que les permis soient émis pour une période de temps plus longue, au lieu d'être émis annuellement. Cela pourrait être des permis de trois ans, de six ans. On nous a donc demandé de modifier les règlements afin de permettre les paiements par versement. Il est actuellement possible d'émettre des permis pour une période de temps plus longue mais il faut payer le montant en un versement. Des versements annuels impliquent une petite modification dans le règlement. Nous pourrions envisager l'émission de permis d'aquaculture pluriannuels en Colombie-Britannique et le ministère y serait favorable.

Enfin, le processus relatif aux frais d'utilisation a été très complet. Il a été inclusif, long et a comporté des défis. Cependant, cela a été un processus très utile qui nous a permis d'élaborer un régime de frais qui, nous croyons, respectera les objectifs et les principes que nous voulons réaliser. Nous espérons que ce sera un processus simple, juste, facile à comprendre et à mettre en vigueur, et nous croyons que cela va fonctionner.

Nous serons heureux de répondre à vos questions, écouter vos points de vue, et nous avons hâte de lire votre rapport final.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Stringer. Vous nous avez certainement donné un résumé très détaillé du processus suivi jusqu'à présent. Je vais demander à la sénatrice Raine de commencer la période de questions.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. C'est très utile de comprendre le contexte dans lequel le processus s'est déroulé, de voir jusqu'à quel point c'était long et complet. Cela nous rassure.

J'ai une question sur le mécanisme d'ajustement annuel de 2 p. 100. Je me demande pourquoi vous avez choisi un pourcentage fixe de 2 p. 100. Je siége au comité des peuples autochtones et j'ai constaté que le fait d'avoir imposé un seuil de 2 p. 100 cause toutes sortes de problèmes. Si l'inflation dépasse 2 p. 100, est-ce logique d'imposer un plafond de 2 p. 100? Ne devrait-on pas tenir compte de l'inflation plutôt que de fixer un pourcentage?

M. Stringer : S'agissant d'un montant qui peut changer, le défi que nous avons dû relever par rapport au processus d'établissement de la réglementation a été très complexe. La possibilité de revenir dans trois ou quatre ans et d'effectuer des

to adjust it is the challenge. We did come up with the concept that there needs to be some self-adjustment.

The question is an excellent one. How do you come up with a reasonable number? Do you link it to inflation? We've been told that that's generally not done, linking it to inflation, but I believe this is an explanation of inflation over the last X number of years with a reasonable estimate that that would be what is in place going forward. That's basically it, but I will ask Eric or Alistair to speak to it.

Mr. Gilbert: Actually, it's a very good question because it's one of the few that we struggled with for a long time. Kevin provided part of the answer.

The other part of that is the fact that we've been advised by the central agency that a good way to deal with the increasing cost of fees is also to look at the Bank of Canada target inflation rate. As you know, the Bank of Canada is trying to put measures in place in order to maintain the inflation rate at a given number, and 2 per cent is the number they've been targeting for a long time and they will target over the next few years.

The other option would have been to look at the price index, which is not easy. We mentioned that one of the principles that guides our work in order to end up with this proposal in front of you is that we have to keep it simple and we have to make sure it will be easy to manage. The 2 per cent was at the end of this thinking process. It's not perfect. It's not the ideal scenario, but it's the best that we can achieve.

Nobody would wish this, but like we did in the 1980s, if Canada entered into a period where the inflation rate would be maintained at the highest level for years, we could always go back to the central agency and amend that regulation to change that rate if there is a need. It's not set in stone forever. This is a regulation that could be amended down the road if need be.

Senator Raine: Could you explain what you mean by "central agency"?

Mr. Gilbert: Treasury Board.

Senator Raine: And you say that's not generally done?

Mr. Gilbert: Using the price index. That is taking care of inflation, maybe not on a daily basis, but it's published on a yearly basis for sure. In a regulation, it's difficult to reference an index that is not under our control.

Alistair, do you want to add a few things?

Mr. Struthers: As Eric pointed out, it was a concept that we struggled with a fair amount. Two per cent is the targeted inflation rate set by the Bank of Canada. The average inflation rate for the last 15 years has been 1.89 per cent, so we're in line with that. It's not perfect, but it is simple and easy to understand.

modifications, d'ajuster le montant, représente un défi. Nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'un mécanisme d'autoajustement.

Voilà une excellente question. Comment en arriver à un chiffre raisonnable? Le relie-t-on à l'inflation? On nous a dit que ce n'est pas ce qui se fait habituellement, de le lier à l'inflation, mais je pense que cela s'explique par l'inflation de ces dernières années avec une estimation raisonnable de ce qu'elle sera à l'avenir. Voilà l'explication générale, mais je vais demander à Eric ou Alistair d'en parler.

M. Gilbert : En fait, c'est une très bonne question car c'est l'une des quelques questions qui nous a donné du fil à retordre assez longtemps. Kevin a présenté une partie de la réponse.

L'autre partie, c'est que l'agence centrale nous a dit qu'une bonne façon de s'occuper de l'augmentation des frais est de regarder le taux d'inflation cible de la Banque du Canada. Comme vous le savez, la Banque du Canada essaie de mettre des mesures en place afin de maintenir le taux d'inflation à 2 p. 100, le niveau visé depuis longtemps et qui continuera de l'être au cours des prochaines années.

L'autre option aurait été d'utiliser l'indice des prix, ce qui n'est pas facile. Nous avons dit que l'un des principes qui guident notre travail pour en arriver à ces propositions que vous avez devant vous est de s'assurer que cela sera simple et facile à gérer. Notre réflexion nous a menés à ce pourcentage de 2 p. 100. Ce n'est pas parfait. Ce n'est pas le scénario idéal, mais c'était le mieux que l'on pouvait faire.

Ce n'est pas ce que l'on veut, mais si comme dans les années 1980, le Canada entrait dans une période où le taux d'inflation se maintenait à des niveaux très élevés, nous pourrions toujours demander à l'agence centrale de changer le règlement. Il n'est pas coulé dans le bronze. Le règlement pourrait être changé au besoin.

La sénatrice Raine : Que voulez-vous dire par « agence centrale »?

M. Gilbert : Le Conseil du Trésor.

La sénatrice Raine : Et vous dites que ce n'est pas ce qui se fait normalement?

M. Gilbert : L'utilisation de l'indice des prix. Il couvre l'inflation, pas de façon quotidienne, mais il est certainement publié une fois par année. Dans un règlement, c'est difficile de renvoyer à un indice que nous ne contrôlons pas.

Alistair, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Struthers : Comme Eric l'a mentionné, c'est un concept qui nous a donné du fil à retordre. Deux pour cent, c'est le taux d'inflation cible de la Banque du Canada. Le taux d'inflation moyen au cours des 15 dernières années a été de 1,89 p. 100, alors nous en sommes près. Ce n'est pas parfait, mais c'est simple et facile à comprendre.

As Eric mentioned on the consumer price index, that would be the most accurate way of having it adjusted based on the consumer price index each year. It's an idea that, in theory, most people kind of get. It's linked to inflation. However, the actual ability to calculate it is a question of the basket of goods you use, the time of year. We would then have to publish this on DFO's website. We've also been advised by lawyers in the drafting process that if we have a formula within our regulations that requires the fee payer to look outside of the regulations, it might become a little problematic from a transparency perspective.

Senator Munson: I know we're here to talk about the User Fees Act, but you folks have been involved so much in the aquaculture industry, and I think we all want to have a more vibrant aquaculture industry. We've been across the country listening to a great amount of testimony about too much regulation and too many departments, and the whole idea is that most in the industry would like to have an aquaculture act.

It seems to be in a frozen state with no growth. When you go on a journey to Scotland and Norway and see the immensity of the work being done there, and the way things are marketed here from other countries, Canada has such great potential.

You folks have been around for some time. Could I get your view of where we're at now within the industry from the point of view of a bureaucratic process? You play a fundamental role with this.

In fishing, the aquaculture industry, they call themselves fish farmers, for example. They feel more comfortable with the farming industry as opposed to the fishery, per se. I would like to get an overview of your views of where we're at now, because we need your input as well before we put this report out.

The Chair: Just as a point, senator, as you began your statement you realize our witnesses are here to discuss user fees. If, for any reason or another, you don't want to delve into that, we can have that at another time. If you want to, the door is open, but we're here to discuss user fees.

I'll leave it to your discretion, Mr. Stringer.

Mr. Stringer: Thank you. I'll quickly respond. I also note that I think we're due back here next week on the aquaculture activity regulation, which is closer to the broader regulatory topic.

A number of us spent the day with CAIA, the Canadian Aquaculture Industry Alliance. They had their annual general meeting today in Ottawa, and I appeared before them with Eric and a couple of colleagues, and then Science did a presentation this afternoon; so we work very closely with the industry. I will tell you what I said in terms of where things are at. I will just reflect on it.

Comme Eric l'a mentionné pour l'indice des prix à la consommation, cela serait la façon la plus précise de l'ajuster chaque année. En théorie, c'est une idée que la plupart des gens comprennent. C'est lié à l'inflation. Cependant, la capacité réelle de calculer cet indice dépend du panier de biens utilisé et de la période de l'année. Il faudrait ensuite le publier sur le site web du MPO. Lors du processus de rédaction, des avocats nous ont dit que si le règlement comprend une formule qui fait que la personne qui paie les frais doit regarder à l'extérieur du règlement, cela pourrait poser problème du point de vue de la transparence.

Le sénateur Munson : Je sais que nous sommes ici pour vous parler de la Loi sur les frais d'utilisation, mais vous avez tellement travaillé sur l'industrie de l'aquaculture, et je pense que nous voulons tous une industrie de l'aquaculture en santé. Nous avons voyagé partout au pays et entendu des témoignages sur le fait qu'il y a trop de règlements et de ministères, et la plupart des acteurs du secteur aimeraient avoir une loi sur l'aquaculture.

Elle semble être immobile, comme gelée. Si on va en Écosse et en Norvège, on voit l'immensité de ce qui se fait là-bas et comment les produits sont vendus ici à partir d'autres pays, et on constate tout le potentiel du Canada.

Vous, vous êtes là depuis assez longtemps. Pourrais-je savoir où en est le processus bureaucratique pour cette industrie? Vous jouez un rôle fondamental dans ce domaine.

Dans le secteur des pêches, les représentants de l'industrie de l'aquaculture se disent éleveurs de poissons, par exemple. Ils sont plus à l'aise avec l'industrie agricole qu'avec celle des pêches. J'aimerais connaître votre point de vue sur la situation, car nous avons besoin d'entendre vos commentaires avant de publier le rapport.

Le président : Sénateur, comme vous l'avez dit, vous comprenez que nos témoins sont ici pour parler des frais d'utilisation. Si pour une quelconque raison vous ne voulez pas traiter ce sujet, nous pourrions en reparler une autre fois. Si vous le voulez, la porte est ouverte, mais nous sommes ici pour parler des frais d'utilisation.

Monsieur Stringer, je vous laisse décider.

M. Stringer : Merci. Je vais répondre brièvement. Je soulignerai que nous devons revenir ici la semaine prochaine pour parler du règlement sur les activités d'aquaculture, qui se rapproche du sujet plus général de la réglementation.

Un certain nombre d'entre nous avons passé la journée avec l'AICA, l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture. Elle a tenu son assemblée générale annuelle aujourd'hui à Ottawa, et j'étais présent avec Eric et deux autres collègues, et puis la direction scientifique a fait un exposé cette après-midi; alors nous collaborons étroitement avec cette industrie. Je vous répéterai ce que j'y ai dit au sujet de la situation. Ce sera une brève description.

Number one, 50 per cent of the world's fish resources now come from aquaculture and that is up enormously from before. The world will need fish resources for protein. There are formal estimates from the UN and the FAO about how much will be needed and how much we have as a deficit.

My job as a fish manager is to make sure that as much of that as possible comes from the wild fishery. I don't know that anybody in the world thinks we will have a doubling of the wild fishery over the next 30 years. A substantial portion of that needs to come from aquaculture, and Canada is well positioned. Our job at DFO and in the Government of Canada is to make sure that that growth is enabled with strong, environmentally responsible regulation.

The regulations we will be talking about next week, the Aquaculture Activities Regulations, are part of that. I would say that PAR, the Pacific Aquaculture Regulations which we passed in 2010 that we're doing fees for today and talking about today, and that the committee is considering now, is another piece of that, but there are other elements of those. We'd be happy to talk about those things.

It is a challenge, but that is our objective and discussions with the industries are ongoing.

The Chair: Thank you, Mr. Stringer. We certainly look forward to you elaborating on some of those facts next week or in the future.

Are you finished, Senator Munson?

Senator Munson: Well, I guess I am.

The Chair: You are now.

Senator Munson: The user fees are not as exciting as the other stuff. I understand user fees, but I'll come back next week and we can get into the whole play that's out there. I truly believe, as we've seen, chair, that there are challenges, but there has to be change with those challenges.

The Chair: Stay tuned.

Senator Meredith: Mr. Stringer, thank you for your presentation. You talked about the consultation process. As a former member of the Aboriginal Committee, we're consistently going back to duty to consult and treaty rights and so forth. You talked about the opportunity to grow this industry, and we see there are great potentials. My colleague has mentioned some of the trips we have just been on and see Canada lagging behind. One of my concerns is to ensure that the First Nations people of Canada are truly engaged in the aquaculture industry and that they become participants.

My question to you is with respect to the consultation process. What were some of the steps taken? Can you certify to the committee today that you have exhausted those processes? What were the results of those processes with respect to commitments from the First Nations people to agree to these fees?

Premièrement, 50 p. 100 des ressources halieutiques mondiales viennent maintenant de l'aquaculture, une énorme augmentation par rapport au passé. Le monde aura besoin des ressources halieutiques pour les protéines. Il y a des estimations officielles de l'ONU et de la FAO sur les besoins et sur les manques.

Mon travail en tant que gestionnaire des pêches est de s'assurer qu'il y en ait autant que possible qui vienne de la pêche sauvage. Je ne crois pas que quiconque au monde pense que nous pourrions doubler la pêche sauvage au cours des 30 prochaines années. Une partie importante des besoins seront comblés par l'aquaculture, et le Canada est très bien placé. Notre travail au MPO et au gouvernement du Canada est de s'assurer que cette croissance est favorisée par une réglementation solide et écologiquement responsable.

Les règlements dont nous parlerons la semaine prochaine, les règlements sur les activités d'aquaculture, font partie de cette stratégie. Je dirais que le Règlement du Pacifique sur l'aquaculture adopté en 2010 et dont nous discutons des frais aujourd'hui et que le comité examine, est un autre aspect de tout cela, mais il y en a d'autres aussi. Cela nous fera plaisir d'en parler.

C'est difficile, mais c'est notre objectif et nous discutons avec les industries.

Le président : Merci monsieur Stringer. Nous avons hâte que vous nous donniez plus de détails à ce sujet la semaine prochaine ou plus tard.

Avez-vous terminé, sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Eh bien, je pense que oui.

Le président : Oui, c'est le cas.

Le sénateur Munson : Les frais d'utilisation ne seront pas aussi intéressants que le reste. Je comprends les frais d'utilisation, mais je reviendrai la semaine prochaine et nous pourrions parler de l'ensemble de la situation. Je crois, comme nous l'avons constaté, monsieur le président, qu'il y a des défis, mais il faudra apporter des changements.

Le président : Restez à l'écoute.

Le sénateur Meredith : Monsieur Stringer, merci pour votre exposé. Vous avez parlé de consultation. En tant qu'ancien membre du Comité des peuples autochtones, nous revenons toujours à l'obligation de consulter, aux droits issus de traités, et cetera. Vous avez parlé des possibilités de croissance de cette industrie, et nous constatons qu'il y a beaucoup de potentiel. Mon collègue a mentionné certains des voyages que nous avons faits et nous avons vu que le Canada était à la traîne. Je veux m'assurer que les peuples des Premières Nations du Canada participent vraiment à l'industrie de l'aquaculture.

Ma question pour vous concerne les consultations. Quelles étapes ont été suivies? Pourriez-vous confirmer aujourd'hui que vous avez complété ces étapes? Quels ont été les résultats par rapport aux engagements qu'ont pris les peuples des Premières Nations d'accepter ces frais?

When I see these things, I don't want us to come back around to another round of discussions on this matter or find there's some opposition to it. I'd like to be clear that we've done everything we can. If you don't mind elaborating for me on that process, I then will have a final question for you.

Mr. Stringer: I will start and then ask Eric to add to this because he was at some of the meetings with First Nations.

I talked in my opening remarks about a pretty extensive process we had, partly because we thought it was a good idea, partly because we have responsibilities for First Nations, but also because the User Fees Act is basically a pretty prescriptive process that requires this type of engagement.

In terms of First Nations, I'd say there were three or four entry points. In our first considerations, we had discussions with the B.C. First Nations Fisheries Council around the fees and what we were doing. When the discussion paper went out in the fall of 2013, the materials were sent to all 203 First Nations in British Columbia. So there were at least those two pieces.

We have also identified in a process with the First Nations Leadership Council and the First Nations Fisheries Council, which supports the First Nations Leadership Council in B.C., that aquaculture is an item to discuss, so we have a number of issues that we discuss with First Nations, licence fees being one piece of that. It was a pretty extensive process in that regard.

I'll ask Eric if there's anything specific that we have heard from First Nations. As you point out, aquaculture is a big issue in B.C.

Mr. Gilbert: Very briefly, you described the process properly. One thing we need to mention is that we sent out the consultation package to all First Nations, which included a letter explaining what this was all about, a discussion document elaborating on options, and so on. We invited First Nations to get back to us with specific comments and views on it in order for us to take that into consideration. At the same time, we organized specific meetings to explain what this was all about and heard a review about it.

I have to say, though, that we didn't receive any written First Nation comments through the mail-out process. Even with that, we know in some cases it's not always easy for First Nations to participate in all those consultation processes we're tabling in front of them as a government, both at the provincial and federal levels. We didn't take it as a fact that they didn't have anything to say.

After the mail-out, we organized a meeting. In terms of summarizing what we had heard, in B.C. there are some First Nations totally opposed to aquaculture, and we have the whole spectrum. On the other side we have First Nations already engaged in aquaculture, and we even have First Nations now

Lorsque je vois la situation, je ne veux pas qu'on doive y revenir pour une autre ronde de discussions et découvrir qu'il y a de l'opposition. J'aimerais qu'il soit clair que nous avons fait tout ce qui est possible. Si cela ne vous dérange pas de m'expliquer le processus, et j'aurai ensuite une dernière question pour vous.

M. Stringer : Je vais commencer et ensuite je vais demander à Eric de poursuivre parce qu'il a participé à certaines des rencontres avec les Premières Nations.

J'ai parlé dans ma déclaration d'ouverture du long processus que nous avons suivi, en partie parce que nous pensions que c'était une bonne idée, et en partie parce que nous avons des responsabilités envers les Premières Nations, mais aussi parce que la Loi sur les frais d'utilisation relève d'un processus assez prescriptif qui exige ce genre de discussion.

Il y a eu trois ou quatre points d'entrée avec les Premières Nations. Premièrement, nous avons discuté avec le conseil des pêches des Premières Nations de la Colombie-Britannique des frais et de ce que nous faisons. Lorsque le document de discussion a été diffusé à l'automne 2013, les documents ont été envoyés à toutes les 203 Premières Nations de la Colombie-Britannique. Alors il y a eu au moins ces deux aspects.

Nous avons aussi constaté lors de nos communications avec le conseil des dirigeants des Premières Nations et le conseil des pêches des Premières Nations, qui appuie le conseil des dirigeants des Premières Nations en Colombie-Britannique, qu'il fallait parler de l'aquaculture, puisque nous discutons avec les Premières Nations de différents dossiers, y compris les frais d'utilisation. Le processus a été assez élaboré à cet égard.

Je vais demander à Eric si les Premières Nations nous ont dit des choses précises. Comme vous l'avez mentionné, l'aquaculture est un dossier important en Colombie-Britannique.

M. Gilbert : Très brièvement, vous avez bien décrit le processus. Il faut mentionner que nous avons envoyé une trousse de consultation à toutes les Premières Nations, qui comprenait une lettre expliquant le tout, un document de discussion présentant les options, et cetera. Nous avons invité les Premières Nations à nous transmettre des observations et des opinions précises afin que nous en tenions compte. En même temps, nous avons tenu des réunions pour expliquer ce dossier et avons entendu un examen à son sujet.

Je dois admettre toutefois que nous n'avons reçu aucun commentaire par écrit des Premières Nations à la suite de l'envoi postal. En dépit de cela, nous savons que dans certains cas, il n'est pas toujours facile pour les Premières Nations de participer à tous ces processus de consultation que nous leur proposons en tant que gouvernement, tant au niveau fédéral que provincial. Nous n'en avons absolument pas conclu qu'elles n'avaient rien à dire.

Après l'envoi postal, nous avons organisé une réunion. Pour résumer ce que nous avons entendu, en Colombie-Britannique, certaines Premières Nations s'opposent radicalement à l'aquaculture, et nous avons toute la gamme des points de vue. D'un autre côté, certaines Premières Nations pratiquent déjà

submitting aquaculture licence applications in order to really master the business, sometimes in joint venture with the private industry and sometimes all by themselves.

The main thing we heard was not so much that they were against the fee itself, but they asked for some consideration of options where we could redistribute the fees we were collecting to address some of their needs. Unfortunately, we don't have any legal mechanism to put the money aside and take it back to fund some specific First Nation program.

However, that being said, we do have other programs that are very active in helping First Nations communities that are interested in being part of the aquaculture business. As an example, just recently, in partnership with AANDC, we developed what we call the Aboriginal Aquaculture in Canada Initiative. That program is managed by us with funds coming from AANDC; up to over three years we are spending \$4 million. That program is out there to help First Nations that want to develop a business case and start to be involved in aquaculture, to get the tools they need to do that.

Some First Nations organizations, like the B.C. First Nations Fisheries Council, the Aboriginal Aquaculture Association, which is also in B.C., received money to hire technical experts who could provide expertise to specific First Nations that want to get involved in aquaculture.

Senator Meredith: So 203 First Nations, packages were sent out, no written confirmation was received, and then you had a meeting. How many of those First Nations showed up at that meeting that you can recall?

Mr. Gilbert: I'll ask Alistair to confirm, but I do remember meeting in Nanaimo, organized by the Aboriginal Aquaculture Association, where we had close to 30 First Nations represented, but that association has a membership of First Nations who already are or want to be involved in aquaculture. That creates a lot more interest than meetings that we organize with, for instance, the B.C. First Nations Fisheries Council where all views were presented to us, pros and against aquaculture.

Mr. Struthers: The meeting Eric is referring to was actually the first meeting we had on the licence fees, and the response we got from the First Nations was, "Well, you're coming to us at which point in the process?" We informed them it was actually the beginning of the process. They were very pleased and said it was the first time they'd been engaged at the very beginning.

There were about 25 to 30 representatives from various coastal First Nations. Obviously the coastal First Nations are the ones that have a direct interest in aquaculture.

l'aquaculture, et d'autres, même, présentent maintenant des demandes de permis d'aquaculture pour pouvoir vraiment prendre le contrôle du créneau, parfois dans le cadre d'une entreprise conjointe avec le secteur privé, parfois seules.

Le principal commentaire qui nous a été fait n'était pas tant qu'ils étaient contre l'imposition des droits en soi, mais ils ont demandé qu'on envisage des options qui nous permettraient de redistribuer les fonds recueillis pour répondre à certains de leurs besoins. Malheureusement, nous n'avons pas de mécanisme juridique qui nous permettrait de mettre les fonds de côté et de les réinvestir dans un programme propre aux Premières Nations.

Cela dit, nous avons d'autres programmes très utiles pour les collectivités des Premières Nations qui s'intéressent à l'aquaculture. Par exemple, tout récemment, nous avons conçu, en partenariat avec AADNC, ce que nous avons appelé l'Initiative d'aquaculture autochtone au Canada. Nous gérons ce programme avec des fonds qui émanent d'AADNC; cela représente quelque 4 millions de dollars sur une période de plus de trois ans. Ce programme vise à aider les Premières Nations qui veulent faire une analyse de rentabilisation et s'engager dans l'aquaculture à obtenir les outils à cette fin.

Certaines organisations des Premières Nations, comme le B.C. First Nations Fisheries Council, l'Aboriginal Aquaculture Association, qui se trouve aussi en Colombie-Britannique, ont reçu des fonds pour pouvoir embaucher des experts techniques qui peuvent aider certaines Premières Nations qui veulent se lancer dans le domaine de l'aquaculture.

Le sénateur Meredith : Ainsi, des trousseaux ont été envoyés à 203 Premières Nations et aucune n'a répondu, puis vous vous êtes réunis. Combien de ces Premières Nations se sont présentées à cette réunion, à votre souvenir?

M. Gilbert : Je vais demander à Alistair de confirmer, mais je me souviens d'une réunion à Nanaimo, qui avait été organisée par l'Aboriginal Aquaculture Association, où une trentaine de Premières Nations étaient représentées, mais cette association représente des Premières Nations qui sont déjà ou souhaitent entrer dans le secteur de l'aquaculture. Cela suscite beaucoup plus d'intérêt que les réunions que nous organisons, par exemple, avec le B.C. First Nations Fisheries Council où tous les points de vue nous ont été présentés, qu'ils soient pour ou contre l'aquaculture.

M. Struthers : La réunion dont parle Eric a en fait été la première que nous avons tenue sur les frais de permis, et la réponse que nous avons reçue des Premières Nations, c'est : « Eh bien, à quelle étape du processus est-ce que vous nous consultez? » Nous leur avons dit que c'était en fait le tout début du processus. Elles en ont été bien heureuses et ont dit que c'était bien la première fois qu'on sollicitait leur apport au tout début.

Il y avait entre 25 et 30 représentants de diverses Premières Nations côtières. Bien évidemment, ce sont celles qui ont un intérêt direct pour l'aquaculture.

Senator Meredith: So 25 to 30 showed up out of the 203 First Nations you had given notices to. From that you ascertained that you had enough information to proceed with the process. Is that what I'm hearing, Mr. Stringer?

Mr. Gilbert: Just a caveat here. We did provide all First Nations with all the information we could think of that would be useful for them to look at the issue, look at the proposal we have and provide us with their views on it. The meeting we organized after was not to close the file. When I said we didn't receive any written comments, I meant that even though we provided all First Nations with this information — we had the discussion document, links to websites, a phone number to call in order to discuss further — all sent specifically in order to ensure that First Nations would be engaged properly and have everything they needed in order to get back to us, we didn't receive any written comments. It's not unusual in the world of First Nations consultation.

The point I want to make is that after that step we didn't talk about it internally by saying, "That's fine; we did consult and we didn't receive anything back from them so it's a done deal." We didn't build the development of the proposal on that premise. We organized other meetings to make sure that even in person we could share the initiative with those who had shown up at the meeting.

Senator Meredith: I just want clarity on that process so there's no coming back or challenges that the department might face going forward. In terms of clarity, I want to make sure it's on the record that you've followed the process and have tried to engage as best as possible to get both their written and verbal consent to these fees.

My last and final question is on the fact that you mentioned that 113 comments were made on your website, and 84 of those were in favour. The others, you said, were in favour or there was a split in terms of the —

Mr. Stringer: There were 15, I think, that expressed concern. The 15 basically said they thought the fees were too low and we should be charging something higher.

Senator Meredith: Just a general comment?

Mr. Stringer: Yes.

Senator Meredith: Was any rationale given?

Mr. Stringer: I don't know, Alistair, if you know the specifics, or either of you?

Mr. Gilbert: The main ones we received complaining that the fees were not high enough were coming from environmental organizations. One of their main comments was that the environmental impact, in their view, of the industry was not factored into the cost for using that resource that they are having an impact on, i.e., the marine environment.

Le sénateur Meredith : Donc, il y a eu 25 à 30 des 203 Premières Nations que vous aviez invitées. Et cela vous a permis d'affirmer que vous aviez suffisamment d'information pour aller de l'avant avec le processus. Est-ce que je vous ai bien compris, monsieur Stringer?

M. Gilbert : Une précision : nous avons fourni à toutes les Premières Nations tous les renseignements qui, d'après nous, pourraient leur être utiles pour examiner le dossier, examiner notre proposition et nous faire part de leurs points de vue. La réunion que nous avons organisée ensuite n'était pas pour clore le dossier. Lorsque j'ai dit que nous n'avons pas reçu d'observation écrite, je voulais dire que bien nous ayons fourni à toutes les Premières Nations ces renseignements — il y a eu le document de discussion, des liens vers les sites Web, un numéro de téléphone pour obtenir plus de détails — toutes des choses envoyées afin que les Premières Nations participent de façon adéquate et aient tout ce dont elles ont besoin pour nous répondre, nous n'avons pas reçu d'observation écrite. Ce n'est pas inhabituel dans le monde des consultations avec les Premières Nations.

Là où je veux en venir, c'est qu'après ça, nous ne nous sommes pas dit que tout allait bien, que nous avons consulté et que nous n'avions pas eu de réponse, et qu'on pouvait clore le dossier. Nous n'avons pas élaboré la proposition sur cette base. Nous avons tenu d'autres réunions afin de pouvoir communiquer l'initiative à ceux qui se présentaient.

Le sénateur Meredith : J'aimerais que ce processus soit clair afin qu'on n'ait pas besoin d'y revenir ou pour que le ministère ne se trouve pas devant des contestations. Je veux m'assurer qu'on dise que vous avez suivi ce processus et que vous avez essayé de discuter autant que possible afin d'obtenir leur consentement écrit et verbal pour ces frais.

Ma dernière question porte sur le fait que vous aviez dit qu'il y a eu 113 observations sur votre site web, dont 84 étaient en faveur. Vous avez dit que les autres étaient en faveur ou qu'il y avait des divergences en matière de...

M. Stringer : Je pense qu'il y en avait 15 qui faisaient part de préoccupations. Les 15 disaient en gros qu'ils pensaient que les frais étaient trop bas et que nous devrions percevoir un montant plus élevé.

Le sénateur Meredith : Ce n'était qu'une observation générale?

M. Stringer : Oui.

Le sénateur Meredith : Y avait-il une justification?

M. Stringer : Je ne sais pas si l'un d'entre vous connaît les détails?

M. Gilbert : Les commentaires principaux que nous avons reçus et qui se plaignaient du fait que les frais n'étaient pas suffisamment élevés provenaient d'organisations environnementales. Elles disaient principalement qu'on ne tenait pas compte des effets environnementaux sur le milieu marin de l'industrie dans le coût de l'utilisation de la ressource.

Our answer to that was the fact that the fees are not the right tool to use in order to make sure that those externalities are taken into account. The regulatory regime as a whole does that through the licensing process and through all the conditions that we're attaching to any licence in order to make sure that the risk to the environment is at the lowest level possible. Therefore, all those conditions that we're imposing on the industry do have some cost related to them. They have to do stuff related to those conditions. They have to develop a fish management plan. They have to monitor their impact on a regular basis and provide that information to us, and on and on. Here is where we're doing the so-called externalities that the environmental communities want us to factor in, through the management of the industry from all perspectives.

Senator McInnis: I arrived early and had a wonderful in camera meeting with the gentlemen at the head of the table. It was quite advantageous. I needn't show up next week.

User fees, as Senator Munson rightly points are, are things we don't talk about much here, but I did want to ask you this: What kind of licensing and access to the ocean fees do we have in Atlantic Canada, for example? And what would be the quantum or total amount of revenue that you might get out of B.C.?

Mr. Stringer: Are you talking about in aquaculture?

Senator McInnis: Yes.

Mr. Stringer: In aquaculture, the fees are set by the provinces, not by the federal government.

Senator McInnis: I didn't know that.

Mr. Stringer: They're set by the provinces. Each of the provinces, of course, has a different regime. In the B.C. proposal before you, we tried to make sure that they're not way out of line with what's happening in the rest of the country, and we think we've succeeded in doing this. The proposed B.C. licence fee is at the high end of the national scale, but not significantly higher, and not much higher than what we see in Norway — in fact, below what's in Norway and Scotland and Chile, which are the main "competitors" in the world.

As we've been talking, these guys have dug up the actual numbers, so what we've got in other provinces are?

Mr. Gilbert: On average, in B.C. for a finfish venture, for instance — and by "average" we mean annual production of roughly around 2,500 tonnes a year, the fee we're imposing on the industry would be \$6,300, on average. In New Brunswick, it's a little less than that. It's around \$3,500. In Newfoundland, it's about the same ballpark as it is in Nova Scotia.

Nous avons répondu que les frais ne constituent pas le bon outil à utiliser pour tenir compte de ces facteurs externes. C'est le rôle de la réglementation en général, dans le cadre des permis et des conditions connexes, pour que les risques environnementaux soient le plus faible possible. Conséquemment, toutes les conditions que nous imposons à l'industrie ont des coûts. Les entreprises doivent prendre certaines mesures pour respecter ces conditions. Elles doivent élaborer un plan de gestion des pêches. Elles doivent surveiller leurs effets régulièrement et nous fournir ces renseignements, et cetera. Voilà où nous tenons compte des soi-disant facteurs externes dont parlent les groupes environnementaux, c'est dans la gestion globale de l'industrie.

Le sénateur McInnis : Je suis arrivé plus tôt et j'ai eu une merveilleuse rencontre privée avec le monsieur à l'autre bout de la table. C'était très utile. Je n'aurai pas besoin d'être ici la semaine prochaine.

Les frais d'utilisation, comme le sénateur Munson l'a si bien dit, sont des choses dont on ne parle pas beaucoup ici, mais je voulais vous poser la question suivante : quel genre de frais pour les permis et pour l'accès à l'océan y a-t-il dans le Canada atlantique, par exemple? Et quels seraient les revenus totaux que l'on pourrait obtenir de la Colombie-Britannique?

M. Stringer : Vous parlez de l'aquaculture?

Le sénateur McInnis : Oui.

M. Stringer : En aquaculture, ce sont les provinces qui fixent les frais, pas le gouvernement fédéral.

Le sénateur McInnis : Je ne le savais pas.

M. Stringer : Ils sont fixés par les provinces. Bien sûr, chaque province a un système différent. Pour la proposition devant vous concernant la Colombie-Britannique, nous avons essayé de faire en sorte qu'ils ne soient pas complètement différents de ce qui se fait ailleurs au pays, et nous pensons y avoir réussi. Les frais de permis proposés pour la Colombie-Britannique sont parmi les plus élevés au pays, mais pas beaucoup plus élevés, et pas beaucoup plus élevés que ceux qu'il y a en Norvège — en fait, ils sont moins élevés que ceux de la Norvège, de l'Écosse et du Chili, qui sont nos principaux « concurrents » — dans le monde.

Pendant que nous parlions, ces personnes ont trouvé les chiffres réels, alors quels sont-ils dans les autres provinces?

M. Gilbert : En moyenne, pour le poisson à nageoires en Colombie-Britannique, par exemple — et par « en moyenne », on veut dire une production annuelle d'environ 2 500 tonnes, les frais imposés à l'industrie sont 6 300 \$ en moyenne. Au Nouveau-Brunswick, c'est un peu moins, c'est environ 3 500 \$. À Terre-Neuve, c'est à peu près comme en Nouvelle-Écosse.

As Kevin just said, in B.C. it's a little bit higher, but it's not higher than it used to be when the provincial government was collecting those fees four years ago. We maintained the same level playing field, if I may say so.

To answer the second part of your question, all together, if we would collect the fees tomorrow morning, we would gather roughly \$800,000, which is roughly what the provincial government was collecting four years ago.

Senator Raine: You just gave us some statistics on what the different provinces were doing. It would be helpful if you could give us a chart so we would have that in written form, not only of the different Atlantic provinces but also Norway, Scotland and Chile, which are our main competitors. It's good that what you're doing is kind of rationalizing what was already being done in B.C., not higher, not lower, but similar.

That's really all I have to ask. Thank you.

Mr. Stringer: We'd be happy to provide it. It may already be in the materials we've sent, but we'll make sure we're highlighting it and pointing out where.

One thing I will say is that it was a fairly obvious thing to look at: Let's take a look at what Norway's fees are. But it is such a different basis. We've done the comparison that we can, and we'll make sure we're highlighting that in the package that you have.

The Chair: I may have missed the question, but what is the earliest date for the implementation of the aquaculture licence fees?

Mr. Stringer: It's part of the user fee process. Once the committee gives its recommendations, if there are no major changes that we're asked to do and we're not asked to go back and rethink the fees, then it goes to a regulatory package that goes to Treasury Board. Once it gets heard at Treasury Board, it depends if there's a *Canada Gazette* Part I process. Because we've already had extensive consultation, if that process doesn't have to take place, you can go straight to *Canada Gazette* Part II. But the regulation needs to be written up now, coming out of this committee's report. Once that's done, it goes to Treasury Board and then it can be put into the *Canada Gazette* and it's made the law of the land.

The Chair: We'll take a few moments to let our witnesses depart, and then we'll go in camera to deal with these issues.

(The committee continued in camera.)

Comme Kevin vient de le dire, c'est un peu plus élevé en Colombie-Britannique, mais ce n'est pas plus élevé que c'était quand le gouvernement provincial percevait ces frais il y a quatre ans. Nous avons maintenu le même genre d'équilibre, si je puis dire.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, si nous percevions ces frais demain matin, nous obtiendrions au total environ 800 000 \$, ce qui correspond en gros à ce que le gouvernement provincial percevait il y a quatre ans.

La sénatrice Raine : Vous venez de nous présenter des statistiques sur ce que font différentes provinces. Cela serait utile d'avoir un tableau par écrit non seulement des différentes provinces de l'Atlantique, mais aussi de la Norvège, de l'Écosse et du Chili, nos concurrents principaux. C'est bon que vous vous aligniez sur ce qui se faisait en Colombie-Britannique.

C'est tout ce que j'ai à demander. Merci.

M. Stringer : Nous serions ravis de vous le fournir. C'est peut-être déjà dans les documents que nous avons envoyés, mais nous allons faire en sorte de le souligner pour indiquer où ça se trouve.

Une chose qui était évidente, c'était de regarder les frais en Norvège. Mais la situation est tellement différente. Nous avons fait les comparaisons qu'il était possible de faire, et nous ferons en sorte de souligner tout ça dans vos documents.

Le président : Je n'ai peut-être pas entendu la réponse, mais à quelle date est-ce que les frais d'utilisation pour l'aquaculture pourraient être mis en œuvre?

M. Stringer : Cela fait partie du processus sur les frais d'utilisation. Une fois que le comité aura présenté ses recommandations, si on ne nous demande pas des changements importants ou de revoir les frais, on l'inclut dans la réglementation qui est envoyée au Conseil du Trésor. Une fois arrivé au Conseil du Trésor, cela dépend s'il faut passer par la partie 1 de la *Gazette du Canada*. Parce qu'il y a déjà eu de vastes consultations, si cette étape n'était pas nécessaire, on peut directement passer à la partie 2 de la *Gazette du Canada*. Mais le règlement doit maintenant être rédigé, suite au rapport du comité. Une fois terminé, on l'envoie au Conseil du Trésor et il peut être publié dans la *Gazette du Canada* et devenir loi.

Le président : Nous allons prendre quelques instants pour laisser nos témoins partir, et puis nous allons passer à huis clos pour s'occuper de ces questions.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Fisheries and Oceans Canada:

Kevin Stringer, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management;

Eric Gilbert, Director General, Aquaculture Management;

Alistair Struthers, Director, Aquaculture Operations;

Jay Parsons, Director, Aquaculture Science.

TÉMOINS

Pêches et Océans Canada :

Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches;

Eric Gilbert, directeur général, Gestion de l'aquaculture;

Alistair Struthers, directeur, Opération de l'aquaculture;

Jay Parsons, directeur, Sciences de l'aquaculture.